

C'est voté !

 www.lozere.fr

Réunis le 10 novembre 2016 autour de la Présidente du Département Sophie PANTEL, les élus du Conseil départemental ont adopté de nombreux rapports et procédé au vote de plusieurs subventions.

Voici ce qu'il faut retenir de cette session...



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Service du Cabinet
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère - BP 24
48 001 Mende CEDEX
cabinet@lozere.fr - 04 66 49 66 02

Numérique



PROGRAMME TRÈS HAUT DÉBIT - [rapport n°100]

Le Département de la Lozère a approuvé son schéma pour le déploiement du très haut débit par délibération en 2013. Depuis le contexte technique et réglementaire pour la construction et la commercialisation des réseaux de communications électroniques a fortement évolué.

La majorité a fait le choix de faire évoluer ce dossier vers une meilleure couverture optique de notre territoire (moins de montée en débit).

Sur le projet Très Haut Débit :

La refonte du schéma d'ingénierie a permis de retravailler ce dossier dans les directions suivantes :

- extension aux nouveaux chefs lieux de canton, et à toutes les communes possédant un collège public

- Pour les communes nouvelles, extension du périmètre des communes éligibles au

programme au périmètre des nouvelles communes

- Evolution des solutions Montée En Débit (MED) vers du FTTH.

Plafond > Coût retenu de 3 000€ à la prise

C'est à partir de ce programme étendu que des échanges avec les conseillers départementaux ont permis d'aboutir à un nouveau projet THD mieux réparti en terme d'aménagement du territoire et plus ambitieux en terme de déploiement de la fibre optique. Au final 55 communes peuvent être retenues pour un déploiement du THD. À noter que la volonté du Département est de couvrir à terme tout le département en fibre optique, le présent dossier constituant la première tranche. Les habitations qui ne seraient pas comprises dans le périmètre bénéficieraient d'une aide à la connexion satellite.

♦ Les communes retenues pour la Fibre :

Albaret-Sainte-Marie, Antrenas, Aumont-Aubrac, Bagnols-les-Bains, Barjac, Bédouès, Belvezet, Les Bessons, Le Bleygard, Brenoux, La Canorgue, Chanac, Chastel-Nouvel, Chateauneuf-de-Randon, Chirac, Cocurès, Le Collet-de-Dèze, Cubières (couverture partielle), Cubiérettes, Florac, Fontanes, Fraissinet-de-Lozère, Grandrieu, Ispagnac, Javols, Langogne, Lanuejols, Le Malzieu-Ville, Marvejols, Le Massegros, Meyrueis, Moissac-Vallée-Française, Le Monastier-Pin-Moriès, Montrodat, Nasbinals, Naussac, Le Pont-de-Montvert, Rieutort-de-Randon, Saint Alban-sur-Limagnole, Saint Amans, Saint Bazile, Saint Chély d'Apcher, Saint Étienne-du-Valdonnez, Saint Frézal-du-Ventalon, Saint Julien-des-Points, Saint Privat-de-Vallongue, Saint Symphorien, Sainte Croix-Vallée-Française, Sainte Enimie, Sainte Héléne, Vialas, Villefort.

♦ Les Communes concernées par la VDSL (Montée en Débit) :

La Salle-Prunet, Saint André-de-Capcèze, Saint Juery

Ce programme représente un investissement estimé à 51 M€ HT pour un raccordement de 34 100 prises et un taux de couverture hors zone AMII de 56 %.

Enfin ce programme amélioré permettra d'atteindre un taux de couverture approximatif des 2/3 de la population (zone AMII incluse), le tiers restant devra être couvert par une seconde phase à partir de 2020.

Sur les financements et la gouvernance locale

À ce jour, les financements ne sont pas encore stabilisés car les arrêtés attributifs de subventions de l'Etat ne peuvent intervenir qu'une fois l'opérateur choisi et les marchés attribués. L'investissement total représente un coût de 51M€.

Le premier dossier déposé en 2014 au titre du FSN prévoyait la constitution d'une gouvernance locale avec les communes sur la base d'un syndicat mixte mais cette partie du projet n'avait pas été menée à bien ; la nécessaire reprise des études techniques liées aux évolutions du contexte réglementaire ne nous a pas permis d'avancer sur ce sujet. Nous connaissons

À l'image de ce qui se passe dans les dossiers très haut débit de nombreux départements et à l'identique du Lot et de l'Aveyron, nous proposons de créer avec les communes concernées par le déploiement de la première tranche THD, un syndicat mixte numérique.

En effet, ce projet structurant THD ne pourra être porté par le Département seul, c'est pourquoi la participation des communes devra être sollicitée. Le premier dossier déposé au FSN prévoyait une participation de 200€ par prise optique déployée. Dans le cadre de nos discussions avec la Région nous essayons de maximiser les aides financières; si les nouvelles règles d'attribution à venir nous étaient favorables les cofinancements supplémentaires viendront en déduction de la participation des communes. Nous pourrions alors partir sur une participation de 150€ par prise optique déployée et de 100€ par prise MED. À noter que cette participation se situe dans la moyenne basse des participations sollicitées par les Départements qui déploient ce type de projet. Les communes seront



également appelées à participer au fonctionnement dans le cadre du Syndicat Mixte avec une participation majoritaire du Département sur ce dernier, un travail est en cours sur ce sujet.

Dans l'attente de la constitution effective de notre syndicat nous demanderons aux communes une délibération de principe pour participer au déploiement du très haut débit sur leur territoire. À noter également que la part Départementale en investissement sera couverte par un emprunt qui pourrait être fait auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des prêts bonifiés en faveur du Très Haut Débit. Nous allons interpellier la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'examiner la possibilité pour les communes qui le souhaitent de bénéficier de ces conditions de prêts favorables.

Sur la supra-départementalité

Outre l'avantage lié à la majoration de la subvention de l'État notre association avec le Lot et l'Aveyron est créée depuis juillet et devrait nous permettre d'avoir des offres des opérateurs télécoms plus intéressantes et une meilleure commercialisation de notre réseau commun. Le nombre total de prises FTTH est de 156 400 à comparer avec les 34 100 prises pour la Lozère. Les études réalisées par notre AMO ont montré qu'un projet limité au territoire Lozérien seul serait déficitaire, par contre, intégré dans un ensemble élargi aux trois Départements, il sera équilibré et peut être rentable.

L'appel à candidature a été lancé mi-Août.

Le choix du délégataire interviendra au plus tôt en fonction du résultat des négociations. La stratégie est payante puisque tous les opérateurs nationaux ont répondu à la DSP (affermé concessive). Les travaux ne pourront commencer qu'une fois l'arrêté attributif de subvention de l'État pris, ce qui nécessitera de connaître le futur délégataire, le montant précis des investissements et les entreprises attributaires des marchés.

Afin d'être prêt au plus tôt, un accord cadre pour les travaux sera lancé dès cette année. Il sera mis en œuvre sur la partie que nous aurons à réaliser en affermage.